



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

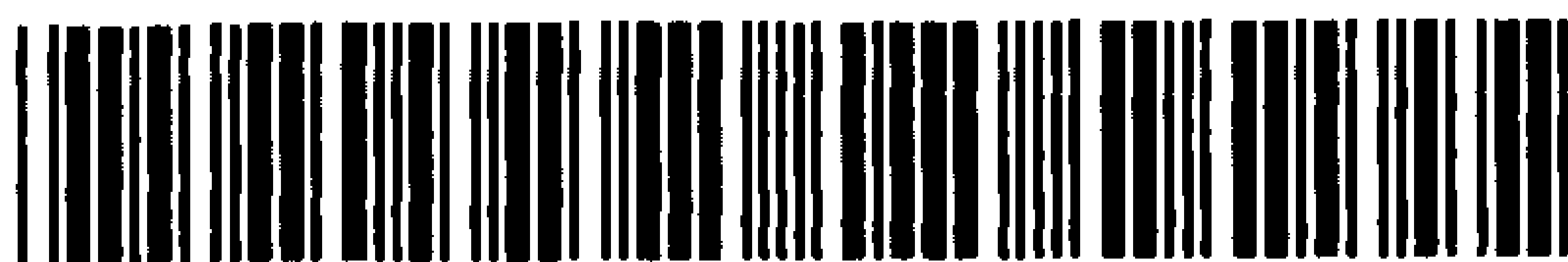
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 24936

Numéro SIREN : 815 002 456

Nom ou dénomination : GROUPE ABRI PLUS

Ce dépôt a été enregistré le 08/12/2015 sous le numéro de dépôt 113328



1511343001

DATE DEPOT : 2015-12-08

NUMERO DE DEPOT : 2015R113328

N° GESTION : 2015B24936

N° SIREN : 815002456

DENOMINATION : GROUPE ABRI PLUS

ADRESSE : 35 avenue de Friedland 75008 Paris

DATE D'ACTE : 2015/12/04

TYPE D'ACTE : RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

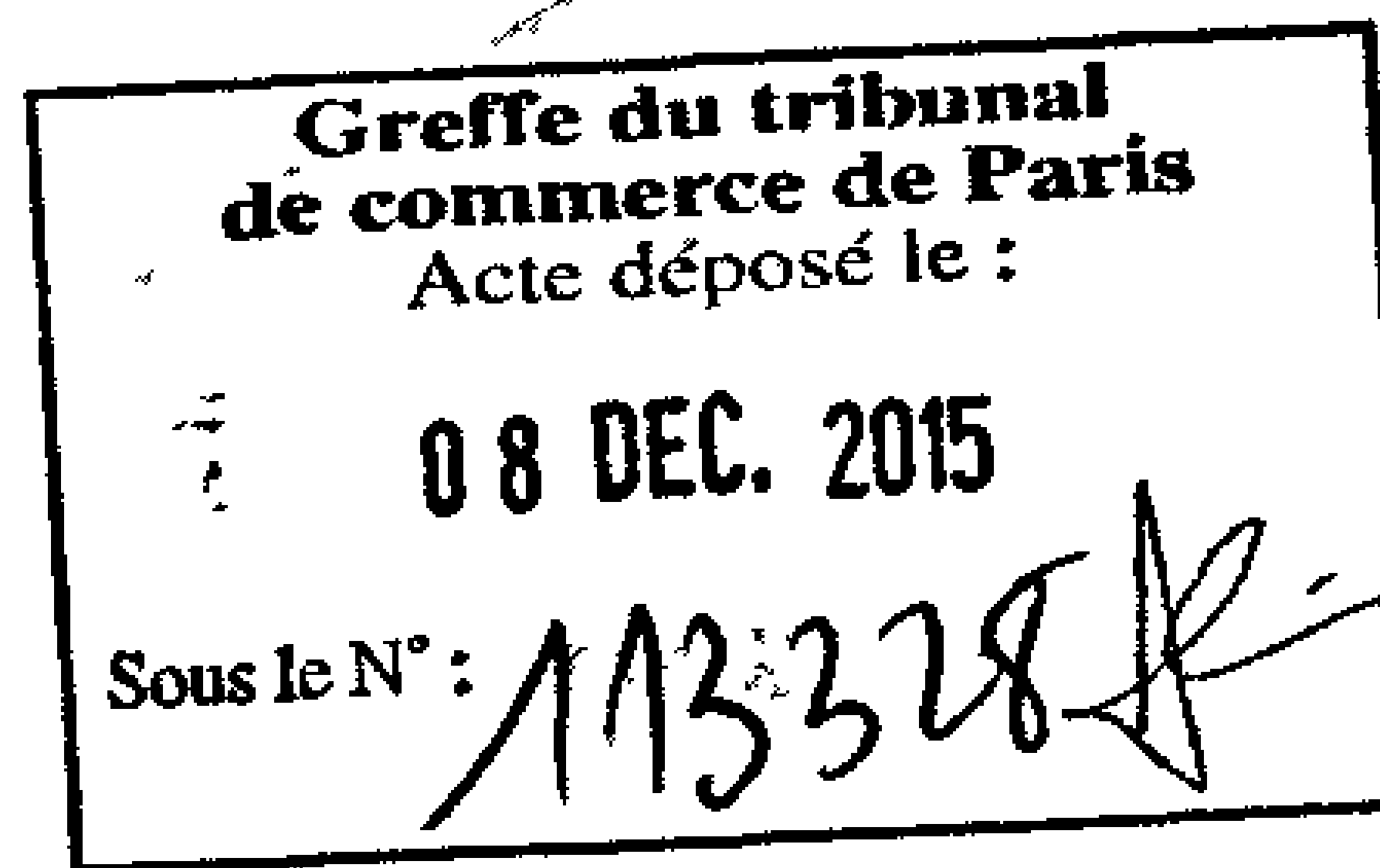
NATURE D'ACTE :



AUDEX
ATLANTIQUE

RK 4/12/15

EXEMPLAIRE
GREFFE



11324936

**Rapport du Commissaire aux
apports dans le cadre de l'apport
de titres de la société JAPE à la
société GROUPE ABRI PLUS**

SAS GROUPE ABRI PLUS

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 100 €

35 avenue de Friedland

75008 PARIS

RCS 815 002 456 Paris

AUDEX ATLANTIQUE : EXPERTISE COMPTABLE / AUDIT-CONSEIL

3 rue Guglielmo Marconi, 44800 Saint-Herblain • T +33 (0)2 51 11 08 65 • F +33 (0)9 70 32 02 41
contact@audex-atlantique.fr • www.audex-atlantique.fr

SARL d'expertise comptable et de commissariat aux comptes au capital de 50000 € • RCS 514 894 930 à Nantes • TVA intracommunautaire • FR 57514894930 •
Inscrite à l'ordre des experts comptables des Pays-de-Loire et membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Rennes

Rapport du Commissaire aux Apports

Société par Actions Simplifiée GROUPE ABRI PLUS

Mesdames, Messieurs les associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'unanimité des associés en date du 27 novembre 2015, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L.225-147 du Code de commerce.

L'actif net apporté a été arrêté dans le projet de contrat d'apport signé par les représentants des sociétés concernées. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des parts à émettre par la société bénéficiaire des apports augmentée de la prime d'émission, d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés.

1 Présentation de l'opération et description des apports

Les apports s'inscrivent dans le cadre d'un changement de contrôle de la Société au profit du Bénéficiaire des apports.

La société GROUPE ABRI PLUS est une Société par Actions Simplifiée au capital de 100 €uros, ayant son siège social à PARIS (75008) - 35 avenue de Friedland, d'immatriculée au N°815 002 456 au Registre du commerce et des sociétés de PARIS.

La société JAPE est une société par actions simplifiée au capital de 550 000 €uros, ayant son siège social à PARIS (75017) - 191 boulevard Pereire, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 450 867 734 RCS. Le capital est constitué de 550 000 actions de valeur nominale de 1 €uro.

1.1 Récapitulation des apports

1.1.1 Nature des biens apportés

Les associés mentionnés ci-dessous apportent leurs titres en pleine propriété qu'ils détiennent dans le capital de la société JAPE à savoir :

	Actions en pleine propriété	% Détention	Valeur de l'apport
Maurice CHOUIN	13 750	2,5%	112 500
Corinne DESPREZ	5 500	1%	45 000
Katia BEILLEVERT	2 000	0,36%	16 363
TOTAL	21 250	3,86%	173 863

1.1.2 Méthodes d'évaluation

La valeur totale des Actions Apportées résulte d'une valeur de 4 500 000 €uros retenue pour 100% des actions de la Société, cette valorisation ayant été déterminée d'un commun accord entre le Bénéficiaire et les associés de la Société, dans le cadre des cessions effectuées au profit du Bénéficiaire concomitamment au présent Apport.

Cette évaluation reflète selon les parties à l'opération la valeur d'entreprise de la Société pour 100% des titres, sur la base notamment d'une situation comptable intermédiaire de la Société au 30 juin 2015.

1.2 Rémunération des apports *

La valeur nominale de l'action ressort à 1 €uro, la société ayant été créée spécialement à cet effet.

Les apporteurs seront donc rémunérés de la façon suivante :

	Valeur de l'apport	Actions en pleine propriété	Augmentation du capital
Maurice CHOUIN	112 500	112 500	112 500
Corinne DESPREZ	45 000	45 000	45 000
Katia BEILLEVERT	16 363	16 363	16 363
TOTAL	173 863	173 863	173 863

Les actions émises par la société GROUPE ABRI PLUS seront divisées en :

- 173 863 actions de 1 €uro de valeur nominale, soit une augmentation de capital de 173 863 €uros.

2 Diligences et appréciations de la valeur des apports

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des pratiques professionnelles applicables en France.

Les travaux auxquels nous nous sommes livrés ont porté principalement sur les points suivants :

- Nous nous sommes assurés de la pleine propriété des titres apportés et de leur libre disposition ;
- Afin de recueillir les éléments d'information sur les aspects juridiques et financiers de l'opération, nous nous sommes entretenus avec la direction et les conseils de la société JAPE ;
- Afin de nous assurer de la fiabilité des états financiers et des informations comptables qui nous ont été communiquées, nous avons obtenu les rapports sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes de la société au 30 juin 2014 qui comportent une certification sans réserve sur les comptes sociaux ;
- Vérification, jusqu'à la date de ce rapport, de l'absence de faits ou d'événements susceptibles de remettre en cause la valeur des apports ;
- Approche directe de la valeur des apports considérés dans leur ensemble.

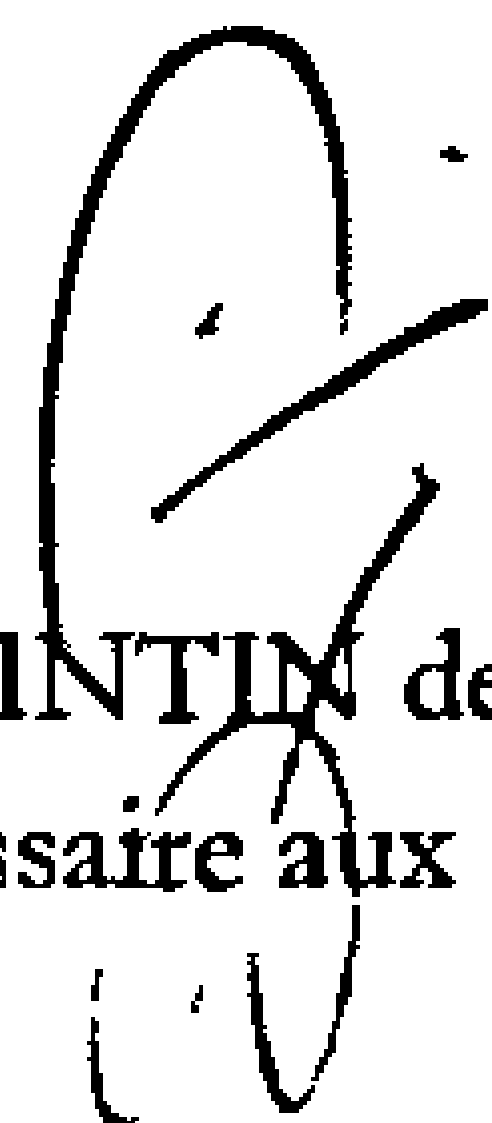
Par ailleurs, aucun avantage particulier ne nous a été signalé et nos contrôles n'en ont pas décelé.

3 Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous sommes d'avis que la valeur des apports s'élevant à 173 863 Euros n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire des apports soit 173 863 Euros.

Saint-Herblain, le 04 décembre 2015

Le Commissaire aux Apports
Pour AUDEX Atlantique


Benoît QUINTIN de KERCADIO
Commissaire aux comptes